



003389

N/Réf

/ONSSA/DCPV/DPV/SHIC

Rabat, le

16 AVR 2010

ATTESTATION

Le Directeur Général de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires atteste que le produit à usage agricole suivant:

Désignation	Composition (p/p)	
- CURANE	60%	Phosphore (P ₂ O ₅)
	40%	Potassium (K ₂ O)

N'est pas soumis à la législation sur les pesticides actuellement en vigueur au Maroc.

Cette attestation est délivrée à la Société ALFACHIMIE pour servir et valoir ce que de droit.



Le Directeur Général de l'Office
National de Sécurité Sanitaire
des Produits Alimentaires

Hamid BENZAOU